

ceux couvrant les forêts boréales et tempérées à l'extérieur de l'Europe. En sa qualité de pays hôte du Bureau de liaison du Processus de Montréal, le Canada appuie et assure la mise en oeuvre, à l'échelle nationale, des critères et des indicateurs qui ont été avertisés en février 1995 par les 12 pays participant à ce processus.

Les membres du groupe se rencontrent régulièrement et discutent actuellement des défis associés à la mise en oeuvre. Lors de leur huitième réunion en juin 1996, le Canada a présenté un survol de la capacité qu'évaluent avoir les pays membres pour rendre compte des critères et des indicateurs du Processus de Montréal, y compris des constatations clés et des grands enjeux. À l'issue de discussions, les participants ont décidé qu'ils prépareraient un rapport d'étape en vue de la quatrième réunion du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), qui aura lieu en février 1997, et qu'ils déposeraient un rapport de première approximation lors du onzième Congrès forestier mondial, qui se tiendra en octobre 1997.

Groupe intergouvernemental sur les forêts

Le Canada participe activement aux délibérations du GIF, qui a pour mandat de déposer, en avril 1997, un rapport concernant de grandes questions stratégiques sur les forêts devant la Commission du développement durable des Nations Unies.

ORIENTATIONS FUTURES — UN INSTRUMENT ENTRAÎNANT DES OBLIGATIONS JURIDIQUES POUR LES FORÊTS

Engagé à promouvoir l'aménagement forestier durable partout dans le monde, le Canada collabore étroitement avec d'autres pays pour améliorer l'état des forêts du monde. L'un des meilleurs moyens à cet effet est de traiter